

PRESS RELEASE



COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

NO 4

POUR DIFFUSION IMMEDIATE
LE 24 JANVIER 1969

ECHANGE DE LETTRES FRANCO-QUEBECOIS
SUR LES COMMUNICATIONS PAR SATELLITES

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait aujourd'hui la déclaration suivante:

Le gouvernement canadien a pris note des rapports selon lesquels des documents auraient été signés à Paris par des représentants du gouvernement français et du gouvernement du Québec, portant sur une coopération éventuelle dans le domaine des communications par satellites.

Nous avons été informés à l'avance par le gouvernement français de ses intentions à cet égard mais nous n'avons pu prendre connaissance des textes bien que nous ayons demandé d'être renseignés et consultés en temps utile avant la signature.

Dans de telles circonstances, le gouvernement canadien doit naturellement réserver sa position à l'égard de ces textes. Il entend les étudier attentivement pour déterminer s'ils s'insèrent dans le cadre des accords conclus entre le Canada et la France. De toute façon, ces documents ne sauraient constituer des accords internationaux. D'autre part, la responsabilité constitutionnelle dans le domaine des télécommunications revient au gouvernement du Canada, ce qui implique que tout projet concrétisé dans ce domaine engagera l'action du gouvernement canadien. Il est donc évident que toute coopération internationale dans les communications par satellites demande l'assentiment et la pleine coopération du gouvernement canadien.

Le Canada est à l'avant-garde dans le domaine des communications par satellites, tant du point de vue technique que par les efforts qu'il a déployés pour y donner une expression concrète aux intérêts du pays, des provinces, de tous les Canadiens. Avant la fin de 1971, donc parmi les tous premiers, le Canada disposera d'un important réseau de satellites de communications qu'il utilisera, en conformité avec sa politique de bilinguisme, pour procurer aux Canadiens des émissions de radio et de télévision dans les deux langues officielles. Il entend assurer ainsi le rayonnement de la culture française par tout le pays. Le gouvernement s'est employé à explorer et à définir les possibilités de coopération dans le domaine des satellites de communications, soit avec des organismes internationaux, soit avec d'autres pays dont la France, en vue de mettre le Canada en rapport avec les grandes aires de culture mondiale, dont évidemment la culture française.

Nous avons établi au cours des années passées des liens de coopération dans le domaine spatial avec nombre de pays, dont la France. En ce qui concerne le gouvernement français, nous lui avons proposé l'an dernier un programme de coopération en vue d'accroître les échanges en cours et d'aborder conjointement de nouveaux secteurs. Les discussions se poursuivent à ce sujet. Dans le cadre de ses propositions, le gouvernement du Canada entend élargir ses consultations et sa coopération avec les provinces intéressées, notamment le Québec. Le gouvernement canadien est convaincu que c'est dans un tel esprit que peut s'engager une coopération valable, dans laquelle il a un rôle essentiel à jouer. C'est aussi la seule qui puisse assurer, dans un domaine où la technologie progresse à un rythme rapide, une utilisation vraiment efficace des ressources des gouvernements concernés en vue de leurs objectifs communs, sans duplication d'efforts et de dépenses.